

[Texte]

Ms Pate: Because of our resources we haven't actually done that, but we have asked for that kind of research from the Centre for Justice Statistics. At the other end we're looking at what happens when women are involved in the commission of violent offences or offences that are not characteristically committed by women. So we're looking at that and asking for information.

• 2140

I think the question posed is an excellent one. We haven't looked specifically at that for another reason, which is that most of those offences receive provincial sanction. Getting the information from the provinces is somewhat difficult; hence our suggestion that a body such as this, as well as the government as a whole, might undertake to mandate that to a group, such as the Centre for Justice Statistics, and then tie it to the cost sharing as part of the informational feedback that needs to be happening. Yes, we've have great concerns; sometimes we see largely different sentences on the same day in the same courtroom.

However, in the interests of ensuring that situations meet the circumstances, we're not necessarily supportive of one set penalty for an offence. In fact, we see in the situation of women committing violent offences, for example, that disproportionately that would mean that women would be disadvantaged.

For instance, this is off topic, but right now we're working on issues around the battered women's defence and the fact that a disproportionate number of women are convicted of first-degree murder and incarcerated for life, with no parole eligibility for 25 years, when men who kill partners they've previously been abusive to . . . there are histories of that.

That's where our energies have been focused.

Mr. Nicholson: Finally, do you think prostitution is really a victimless crime?

Ms Pate: My personal opinion is that in terms of the impact on the woman herself, no. In terms of the construct of the legal system, there isn't someone who is victimized. . . aside from perhaps the community as whole as they look at issues of why women are having to resort to that kind of occupation, sex trade work.

Mr. Nicholson: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Ms Pate, thank you, and on behalf of the committee I thank the Elizabeth Fry Society for your participation here this evening. We appreciate your input. Thank you very much.

Ms Pate: Thank you.

The Chairman: The committee now adjourns to the call of the chair.

[Traduction]

Mme Pate: Étant donné les ressources dont nous disposons, nous ne l'avons pas fait concrètement, mais nous avons demandé au Centre de la statistique juridique de faire ce genre de recherche pour nous. À l'autre bout de l'échelle, nous cherchons à examiner ce qui se passe lorsque des femmes commettent des crimes violents ou des délits qui sont rarement le fait des femmes. Nous nous penchons donc sur la question et nous cherchons à obtenir ce genre d'information.

Je pense que vous venez de poser une excellente question. Si nous n'avons pas examiné cette question précise, c'est aussi pour une autre raison, qui est que la plupart de ces infractions sont sanctionnées au niveau provincial. Il est assez difficile d'obtenir l'information lorsqu'il s'agit des provinces; c'est pourquoi nous proposons qu'un organe comme le vôtre, ainsi que le gouvernement dans son ensemble, mandate un groupe, le Centre de la statistique juridique par exemple, et qu'il exige ensuite des informations en retour dans le cadre d'accords de frais partagés. Oui, c'est une chose qui nous préoccupe beaucoup; parfois, des peines très différentes sont infligées le même jour dans la même salle d'audience.

Toutefois, pour que chaque situation soit évaluée en fonction des circonstances, nous ne sommes pas nécessairement en faveur d'une peine fixe pour chaque délit. D'ailleurs, dans le cas des femmes qui commettent une infraction violente, par exemple, une telle mesure désavantagerait indûment les femmes.

Ainsi, et je me permets une digression, mais à l'heure actuelle nous nous intéressons à la question des moyens de défense des femmes battues et au fait qu'un pourcentage anormalement élevé de femmes sont reconnues coupables de meurtre au premier degré et incarcérées à perpétuité, sans pouvoir demander à bénéficier d'une libération conditionnelle avant d'avoir purgé 25 ans de leur peine, alors que les hommes qui tuent leur compagne après les avoir agressées par le passé. . . il y a bien des cas de ce genre.

Voilà à quoi nous consacrons nos énergies.

M. Nicholson: Finalement, pensez-vous que la prostitution relève véritablement de la criminalité qui ne fait pas de victimes?

Mme Pate: Personnellement, j'estime qu'à l'aune des répercussions sur les femmes elles-mêmes, la réponse est non! En ce qui a trait à notre système judiciaire considéré dans son ensemble, personne n'est victime. . . sauf peut-être la collectivité en général lorsque l'on cherche à examiner pour quelle raison les femmes doivent se résoudre à ce genre de profession, à ce négoce sexuel.

M. Nicholson: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, madame Pate, et je remercie au nom du comité la Société Elizabeth Fry de sa participation ce soir. Nous avons apprécié votre intervention. Merci beaucoup.

Mme Pate: Merci.

Le président: La séance est levée.